DEVONS-NOUS REPENSER LA FORMATION SUR L'USAGE DE LA FORCE ?

par

Jacques Painchaud

Vice-président Discipline et déontologie, APPQ

14e Colloque du CRDP

26 mai 2022

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE SE POSER LA QUESTION ?

Risques de blessures graves et mortelles :

- Pour les policiers impliqués;
- Pour la personne appréhendée;
- Pour les personnes à proximité de l'intervention.

Risques de judiciarisation de l'intervention :

- Procédures criminelles;
- Procédures déontologiques;
- Procédures disciplinaires;
- Procédures civiles.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE SE POSER LA QUESTION ?

Remise en question de l'intervention policière :

- Par les médias;
- Par le public;
- Par l'état.

Conséquences de la perte de légitimité de l'intervention policière :

- Augmentation des mesures coercitives par des lois;
- Préjugés enracinés pouvant influencer les décisions;
- Augmentation du désengagement policier.

RELATION ÉTAT – MÉDIAS - PUBLIC

L'ÉTAT COMPORTE TROIS POUVOIRS:

- Exécutif ;
- Législatif ;
- Judiciaire.

MÉDIAS, QUATRIÈME POUVOIR :

- Journaux, télévision et la radio ;
- Journalistes *« Watch dog »* .

PUBLIC, CINQUIÈME POUVOIR :

- Réseaux sociaux.

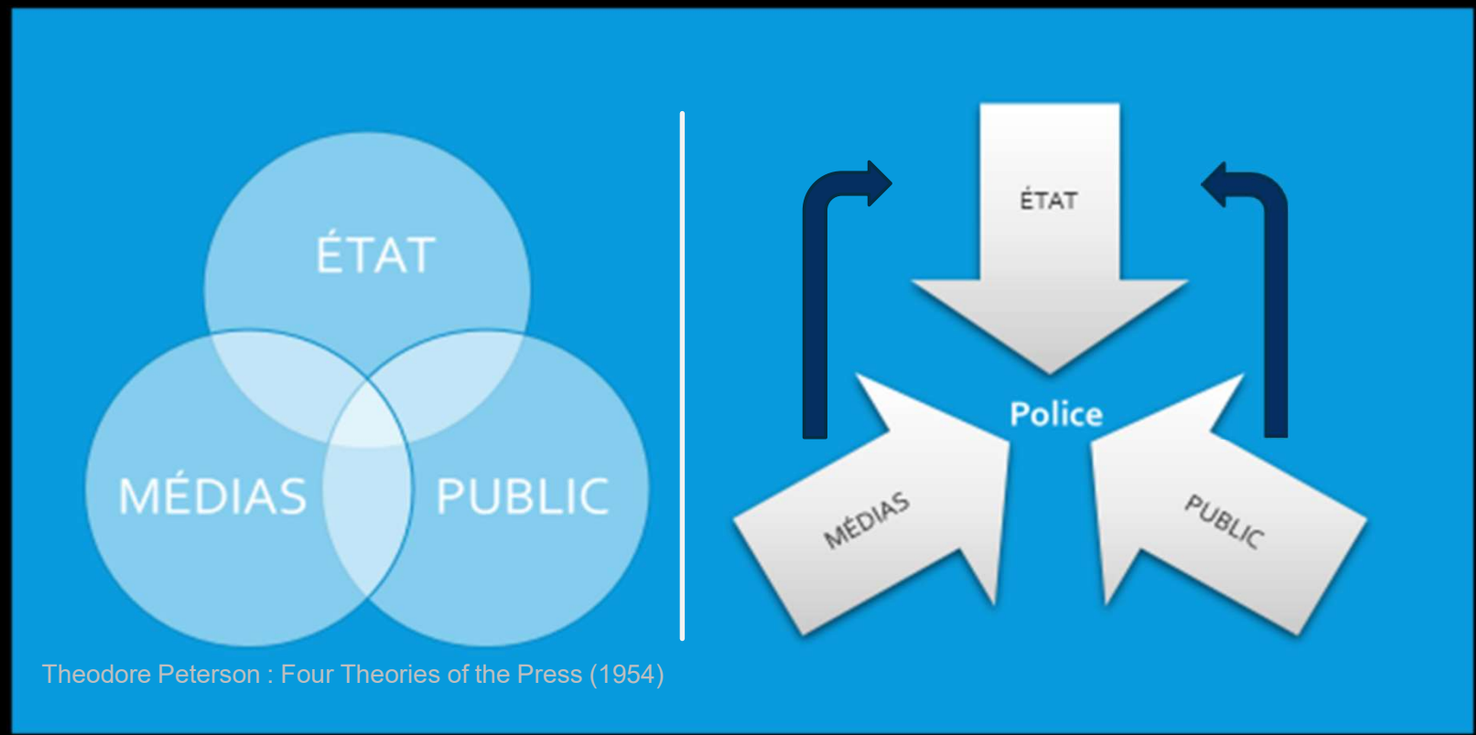

Theodore Peterson : Four Theories of the Press (1954)

PROCESSUS D'ADOPTION SELON KINGDON

FLUX DES PROBLÈMES (ENJEUX) :

Les sources sont diverses : crise, désastre, scandale, indicateurs et désinformation.

FLUX DES SOLUTIONS (ALTERNATIVES) :

Problématique documenté par des experts mais aussi des solutions proposées par l'administration, qui sont réalisables et acceptables au niveau budgétaire.

VIE POLITIQUE (ENVIRONNEMENT) :

Priorité du gouvernement, opinion publique, contexte électoral, conditions socio-économiques, attitudes des groupes concernés.

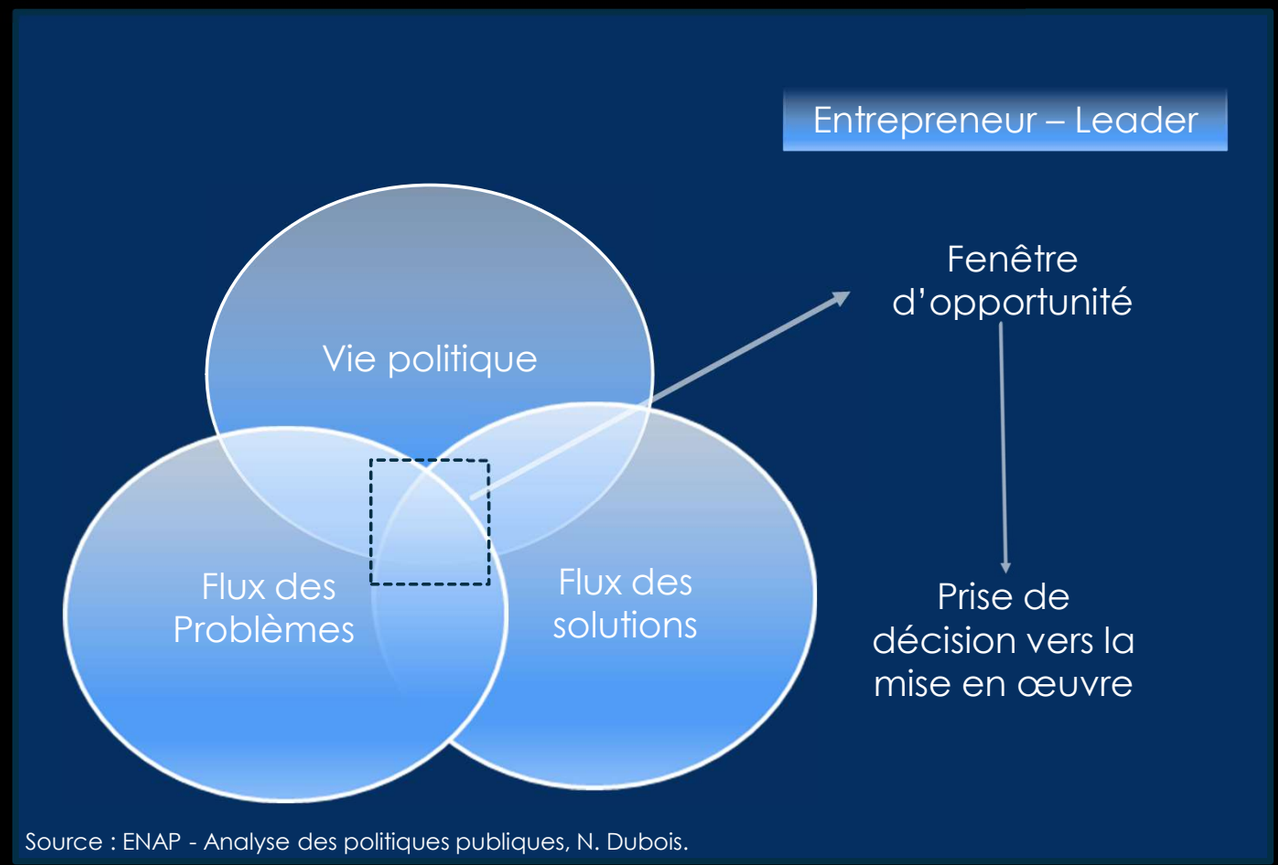

Source : ENAP - Analyse des politiques publiques, N. Dubois.

La règle de la proportionnalité

« force proportionnelle qui aurait été appliquée par un policier raisonnable sur les lieux en pareille circonstance ».

VS

La règle de la nécessité

« entre plusieurs moyens à disposition, le choix se porte sur celui qui permettra d'atteindre le but visé en causant le moins d'atteinte aux intérêts privés ».

« S'il y a un décalage entre les décisions pratiques prises par l'agent sur le terrain et la compréhension de cette réalité par les tribunaux, ceux-ci peuvent errer sur les engagements alternatifs possibles dans une réappropriation des faits ».

Source: Stauffer étude de cas-cep, ilce, 2012

LE CONTENU DE LA FORMATION

Techniques acceptées ou prohibées ?

L'AFFAIRE ERIC GARNER ET LE NYPD

- **Juillet 2014** - Décès d'Eric Garner lors d'un étranglement du cou par le policier Daniel Pantaleo du NYPD.
- **Décembre 2014** – À la suite de la décision du Comté de Richmond de ne pas porter des accusations criminelles, plus de 50 manifestations ont eu lieu dans tout le pays.
- **Juillet 2015** – Règlement à l'amiable de 5,9 millions.
- **Juillet 2019** – Décision rendue : aucune accusation ne sera portée par le Procureur général (Fédéral).
- **Août 2019** – Destitution du policier Daniel Pantaleo.

Dans la vidéo « *Garner est entendu dire "je ne peux pas respirer" onze fois alors qu'il était allongé face contre terre sur le trottoir.* » Source : capture photo vidéo dans le reportage de ABC News./ Wikipédia.org – Extraits vidéo de CNEWS sur YouTube 4 décembre 2014 https://youtu.be/1paribX-gL0.

Une nouvelle règlementation fut adoptée le **3 juin 2020** par la ville de New York concernant l'interdiction pour la police d'utiliser certaines techniques d'intervention à mains nues visant à maîtriser une personne.

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE NEW YORK (NYPD).

QUESTIONS AUX PANÉLISTES

Quelles sont les règles permises au Canada et plus spécifiquement au Québec au sujet de nouvelles normes du NYPD sur la prise de l'encolure et les appuis sur le sujet au sol ?

Le contenu de la formation en intervention physique à mains nues devrait-il être révisé au Québec en considérant les restrictions légales au NYPD ?

QUESTIONS AUX PANÉLISTES

Prise de l'encolure de dos, de côté et de face (clé et étranglement) :
Risque de blessures cervicales graves, perte de conscience et asphyxie ?

Position assise sur le dos ou sur la poitrine : Risque de pression sur la colonne vertébrale et la cage thoracique, découlant en blessures graves ?

Position genou appuyé sur le dos ou sur le cou : Risque de pression sur la colonne vertébrale et cervicale découlant en blessures graves ?

Position debout avec appui sur le dos ou sur la poitrine : Risque de pression sur la colonne vertébrale et à la cage thoracique découlant en blessures graves ?

LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

La validation actualisée du contenu de la formation des policiers est importante. Mais ce n'est pas tout !

Encore faut-il que la diffusion de la formation policière soit effectuée au sein des organisations policières de manière continue avec des stratégies d'apprentissage favorisant le maintien des compétences.

C'est ce que nous relevons dans plusieurs recommandations des coroners.

L'ENQUÊTE DU CORONER

- *« Une enquête publique n'est pas un procès et le coroner n'est pas un juge contrairement au juge qui tranche un litige entre les parties et prend une décision, le coroner enquête afin de découvrir les causes probables et les circonstances des décès dans le but de prévenir d'autres décès. »* *(https://www.coroner.gouv.qc.ca/)*

- Deux moyens pour agir : *« L'investigation et l'enquête publique. »*

- Les recommandations du coroner ne sont pas exécutoires.

Bureau du coroner Québec

LES RECOMMANDATIONS S'ACCUMULENT ET ELLES SONT CONVERGENTES !

Rapport Magloire 2014 : *« Établir des normes et des règles pour prévoir une formation continue obligatoire des policiers pour qu'ils soient toujours au meilleur de leurs capacités physiques et intellectuelles. »* - Coroner Luc Malouin.

Rapport Gallant 2016 : *« Maintenir et améliorer les formations simulées en s'efforçant de reproduire un haut niveau de stress chez les policiers pour qu'ils acquièrent des habiletés à travailler lors de leurs interventions en situation de stress. »* – Coroner Me Julie Blondin.

Rapport Maurice 2019: *« Mettre en place des formations afin de rafraîchir les connaissances de base en matière d'intervention tactique des policiers et déterminer le contenu et la fréquence souhaitable de ces formations. »* – Coroner Luc Malouin.

LES RECOMMANDATIONS S'ACCUMULENT ET ELLES SONT CONVERGENTES !

Rapport Cohen 2019: « Que le SPVM offre en continu des formations simulées en s'efforçant de reproduire un haut niveau de stress chez les policiers pour qu'ils soient toujours bien au fait des meilleures pratiques lors de leurs interventions en situation de stress. » - Coroner Me Karine Spénard.

Rapport Coriolan 2022: « *Au MSP en collaboration avec l'ENPQ : De déterminer, à l'aide de données probantes, la quantité et la durée des formations continues pour maintenir, mettre à jour et requalifier les compétences policières.*

Au MSP : De modifier la Loi sur la police pour y introduire l'obligation pour chaque policier québécois de réaliser une formation continue annuelle conformément au nombre d'heures minimales déterminées en collaboration avec l'ENPQ; D'enchâsser dans un règlement les définitions de formation initiale ou de base, de maintien des compétences, de mise à jour des compétences et de requalification afin de clarifier le tout.

Au SPVM et à la SQ : De continuer le déploiement des formations en désescalade et en accélérer le rythme afin que tous les policiers aient reçu cette formation le plus rapidement possible. » - Coroner Luc Malouin

EXTRAITS DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF

RECOMMANDATIONS NO 56 – 66:

- *« Augmenter l'offre de service en ligne et hors campus de l'École nationale de police du Québec, notamment pour les formations en gestion et la formation continue.*
- *Implanter à Montréal une antenne de l'École nationale de police du Québec pour les formations continues exigeant la présence en classe (simulations, mises en contexte, etc.).*
- *Développer un consortium de formation en matière d'activités policières mettant à contribution l'École nationale de police du Québec et l'ensemble des universités québécoises.*
- *Introduire dans la Loi sur la police l'obligation pour chaque policier québécois de réaliser 30 heures de formation continue par année.*
- *Enchâsser dans un règlement la liste des éléments de la pratique policière devant faire l'objet d'une requalification périodique et le cycle de requalification pour chacun d'entre eux.*
- *Enchâsser dans un règlement les conséquences inhérentes au non-respect des obligations imposées aux policiers et aux services de police en matière de formation continue et de requalification. »*

QUESTIONS AUX PANÉLISTES

Les recommandations des coroners sont-elles justifiées et sont-elles appliquées et diffusées pour l'ensemble des policiers visés ?

Quelles seraient les pistes de solutions pour améliorer l'atteinte des objectifs fixés dans ces diverses recommandations ?

COORDINATION ET COHÉRENCE
MSP – ENPQ – ORGANISATIONS POLICIÈRES

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) doit fournir des règles d'interventions policières connues de tous et règlementer la formation en intervention policière pour assurer le maintien des compétences de la police.

L'École nationale de police du Québec doit s'assurer que les enseignements soient compris et reconnus par le commissaire et le comité de déontologie policière, le BEI, la DPCP, ainsi que par la magistrature.

Les organisations policières doivent fournir la formation policière continue adéquate et accélérer le rythme de la diffusion pour répondre aux plus hauts standards de la profession.

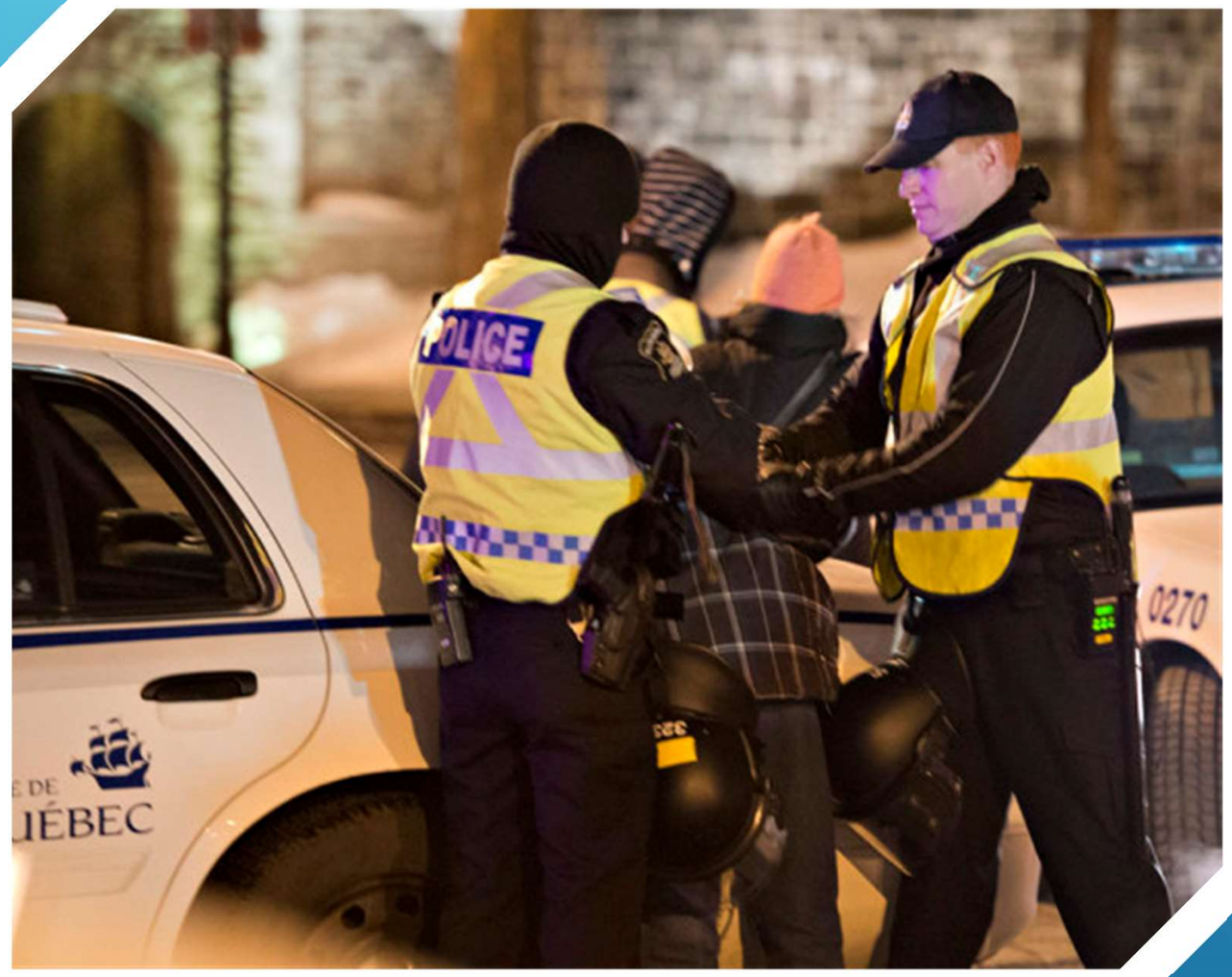

LA PRÉVENTION DE LA JUDICIARISATION DE L'INTERVENTION POLICIÈRE PASSE PAR

LA FORMATION CONTINUE !